

CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 03 avril 2025 à 19H00

Ordre du jour :

- | | |
|---------|--|
| 2025-20 | Budget annexe Eau – Approbation du Compte financier unique 2024 |
| 2025-21 | Budget annexe Energies renouvelables – Approbation du Compte financier unique 2024 |
| 2025-22 | Budget annexe Gîtes et restaurant municipaux – Approbation du Compte financier unique 2024 |
| 2025-23 | Budget principal – Approbation du Compte financier unique 2024 |
| 2025-24 | Budget annexe Energies renouvelables – Affectation des résultats 2024 |
| 2025-25 | Budget annexe Gîtes et restaurant municipaux – Affectation des résultats 2024 |
| 2025-26 | Budget principal – Affectation des résultats 2024 |
| 2025-27 | Vote des taux d'imposition 2025 de la commune |
| 2025-28 | Budget annexe Energies renouvelables – Examen et vote du budget primitif 2025 |
| 2025-29 | Budget annexe Gîtes et restaurant municipaux – Examen et vote du budget primitif 2025 |
| 2025-30 | Budget principal – Examen et vote du budget primitif 2025 |
| 2025-31 | Subvention 2025 au Centre Communal d'Action Sociale d'Ambazac |
| 2025-32 | Révision libre des attributions de compensation 2025 versées par la CC ELAN |
| 2025-33 | Approbation des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2025/2026 |
| 2025-34 | Tarifs pour l'ALSH, la garderie pour l'année scolaire et les camps d'été 2025/2026 |
| 2025-35 | Subventions à la coopérative scolaire Jacques Prévert pour le cycle équitation pour l'année scolaire 2024/2025 |
| 2025-36 | Cession de la parcelle section B n°621 situé au lieu-dit de Vieux |

2025-37 Travaux d'uniformisation de la chaussée attenante à des travaux de voirie

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-20

BUDGET ANNEXE EAU – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2024-74 BIS du 10 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 ;

OUI l'avis de la Commission finances ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Madame Karine BERNARD délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Mme Peggy BARIAT, Maire et le Comptable Public, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget Annexe Eau, lequel peut se résumer ainsi :

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-20-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE EAU						
Résultats reportés	-	159 062,21€	-	312 669,56 €	-	471 731,77 €
Opération de l'exercice	754 097,38 €	1 216 345,95 €	363 181,67 €	255 050,11 €	1 117 279,05 €	1 471 396,06 €
TOTAUX	754 097,38 €	1 375 408,16 €	363 181,67 €	567 719,67 €	1 117 279,05 €	1 943 127,83 €
Résultats de clôture		621 310,78 €		204 538,00 €	-	825 848,78 €
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULÉS	754 097,38 €	1 375 408,16 €	363 181,67 €	567 719,67 €	1 117 279,05€	1 943 127,83 €
RESULTATS DÉFINITIFS	-	621 310,78 €	-	204 538,00 €	-	825 848,78 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame le Maire s'est retirée lors du vote),

DÉCIDE d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Annexe Eau de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2024.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-20-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOULAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-21 BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER

UNIQUE 2024

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2024-111 du 12 décembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 ;

OUÏ l'avis de la Commission finances ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte-administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Madame Karine BERNARD délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Mme Peggy BARIAT, Maire et le Comptable Public, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget Annexe Energies Renouvelables, lequel peut se résumer ainsi :



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES						
Résultats reportés	5 278,74 €	-	-	87 652,13 €	5 278,74 €	87 652,13 €
Opération de l'exercice	46 559,74 €	73 053,15 €	162 614,00 €	204 076,60 €	209 173,74 €	277 129,75 €
TOTAUX	51 838,48 €	73 053,15 €	162 614,00 €	291 728,73€	214 452,48 €	364 781,88 €
Résultats de clôture	-	21 214,67 €	-	129 114,73 €	-	150 329,40 €
Reste à réaliser	-	-	104 683,00 €	-	104 683,00 €	-
TOTAUX CUMULES	51 838,48 €	73 053,15 €	267 297,00 €	291 728,73€	319 135,48€	364 781,88 €
RÉSULTATS DEFINITIFS	-	21 214,67 €	-	24 431,73 €	-	45 646,40 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame le Maire s'est retirée lors du vote),

DÉCIDE d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Annexe Energies Renouvelables de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2024.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

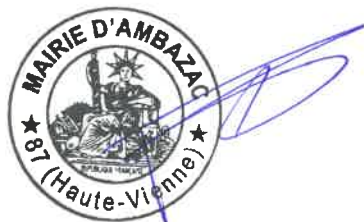
Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT



**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-22 BUDGET ANNEXE GITES ET RESTAURANT COMMUNAUX – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

OUÏ l'avis de la Commission finances ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Madame Karine BERNARD délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Mme Peggy BARIAT, Maire et le Comptable Public, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget Annexe Gîtes et restaurant communaux, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE GITES ET RESTAURANT COMMUNAUX						
Résultats reportés	-	85 558,63 €	-	46 448,45 €	-	132 007,08 €
Opération l'exercice	113 963,48 €	157 221,62 €	34 227,58 €	3 890,31 €	148 191,06 €	161 111,93 €
TOTAUX	113 963,48 €	242 780,25 €	34 227,58 €	50 338,76 €	148 191,06 €	293 119,01 €
Résultats de clôture	-	128 816,77 €	-	16 111,18 €	-	144 927,95 €
Reste à réaliser	-	-	1 924,32 €	-	1 924,32 €	-
TOTAUX CUMULES	113 963,48 €	242 780,25 €	36 151,90 €	50 338,76 €	150 115,38€	293 119,01 €
RÉSULTATS DEFINITIFS	-	128 816,77 €	-	14 486,86 €	-	143 003,63 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame le Maire s'est retirée lors du vote),

DÉCIDE d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Annexe Gîtes et restaurant communaux de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2024.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

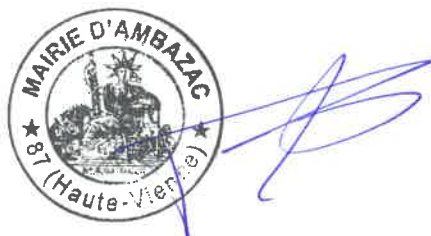
Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT



**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-23

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°2024-83-D du 12 juillet 2024 approuvant le virement de crédit n°1 ;

VU la délibération n°2024-73 du 10 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération n°2024-110 du 12 décembre 2024 approuvant la décision modificative n°3 ;

OUI l'avis de la Commission finances ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte-administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Madame Karine BERNARD, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Mme Peggy BARIAT, Maire et le Comptable Public, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-23-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés			874 461,07 €		874 461,07 €	0 €
Opération l'exercice	6 459 397,14 €	7 875 866,42 €	1 881 238,29 €	2 495 930,76 €	8 340 635,43 €	10 371 797,18 €
TOTAUX	6 459 397,14 €	7 875 866,42 €	2 755 699,36 €	2 495 930,76 €	9 215 096,50 €	10 371 797,18 €
Résultats de clôture		1 416 469,28 €	259 768,60 €		259 768,60 €	1 416 469,28 €
Reste à réaliser			229 908,19 €	532 333,75 €	229 908,19 €	532 333,75 €
TOTAUX CUMULES	6 459 397,14 €	7 875 866,42 €	2 985 607,55 €	3 028 264,51 €	9 445 004,69 €	10 907 130,93 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 416 469,28 €		42 656,96 €		1 459 126,24 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame le Maire s'est retirée lors du vote), DÉCIDE d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Principal de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2024.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT



**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-24

BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M41 ;

OUI l'avis de la commission finances ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et statuant sur le résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire

Déficit de fonctionnement reporté - 5278,74 €

Excédent d'investissement reporté 87 652,13 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024

Solde d'exécution de l'exercice 41 462,60 €

Solde d'exécution cumulé 129 114,73 €

Restes à Réaliser au 31/12/2024

Dépenses d'investissement 104 683,00 €

Recettes d'investissement 0,00 €

Solde -104 683,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-24-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2024

Rappel du solde d'exécution cumulé	129 114,73 €
Rappel du solde des Restes à Réaliser	-104 683,00 €

Besoin de financement total **24 431,73€**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 26 493,41 €

Résultat antérieur - 5 278,74 €

Total à Reporter **21 214,67 €**

AFFECTATION DES RÉSULTATS

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 0- €
(Crédit de l'article 1068 sur BP 2025)

2 – Excédent d'investissement reporté 129 114,73 €
(Ligne 001 sur BP 2025)

3 – Excédent de fonctionnement reporté 21 214,67 €
(Ligne 002 sur BP 2025)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat 2024 du budget annexe Energies renouvelables.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT



**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-25	BUDGET GÎTES ET RESTAURANT COMMUNAUX – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE
2024	

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

OUI l'avis de la commission finances ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire

Excédent de fonctionnement reporté	85 558,63 €
------------------------------------	-------------

Excédent d'investissement reporté	46 448,45 €
-----------------------------------	-------------

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024

Solde d'exécution de l'exercice	-30 337,27 €
---------------------------------	--------------

Solde d'exécution cumulé	16 111,18 €
--------------------------	-------------

Restes à Réaliser au 31/12/2024

Dépenses d'investissement	1 924,32 €
---------------------------	------------

Recettes d'investissement	0 €
---------------------------	-----

Solde	-1 924,32 €
--------------	--------------------

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-25-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2024

Rappel du solde d'exécution cumulé	16 111,18 €
Rappel du solde des Restes à Réaliser	-1 924,32 €
Excédent de financement total	14 186,86 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	43 258,14 €
Résultat antérieur	85 558,63 €
Total à Reporter	128 816,77 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2025)	- €
2 - Excédent d'investissement reporté (Ligne 001 sur BP 2025)	16 111,18 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2025)	128 816,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat 2024 du budget annexe Gîtes et restaurant municipaux.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT



**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-26 BUDGET PRINCIPAL-- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

OUI l'avis de la commission finances ;

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet d'affectation du résultat du budget communal et du budget eau de l'exercice 2024.

Affectation des résultats du compte administratif du budget communal et du budget eau 2024

Pour mémoire

BUDGET COMMUNAL

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 874 461.07 €

BUDGET EAU

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	159 062.21 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	312 669.56 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024

BUDGET COMMUNAL

Solde d'exécution de l'exercice (excédent)	614 692.47 €
Solde d'exécution cumulé (déficit)	- 259 768.60 €

BUDGET EAU

Solde d'exécution de l'exercice (déficit)	- 108 131.56 €
Solde d'exécution cumulé (excédent)	204 538.00 €

Restes à réaliser au 31.12.2024

BUDGET COMMUNAL

Dépenses d'investissement	229 908.19 €
Recettes d'investissement	532 333.75 €
Solde excédent	302 425.56 €

BUDGET EAU

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Solde	0.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2024

BUDGET COMMUNAL

Rappel du solde d'exécution cumulé (déficit)	- 259 768.60 €
Rappel du solde des restes à réaliser	302 425.56 €

Besoin de financement budget Principal **+42 656.96 €**

Le résultat étant positif il n'y a pas de besoin de financement

BUDGET EAU

Rappel du solde d'exécution cumulé (excédent)	204 538.00 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €

Besoin de financement budget Eau **204 538.00 €**

Le résultat étant positif il n'y a pas de besoin de financement

Besoin de Financement (budget Principal + budget Eau)0.00 €

Résultat d'exploitation de la section fonctionnement au 31.12.2024

BUDGET COMMUNAL

Résultat de l'exercice	1 416 469.28 €
Rappel résultat antérieur reporté	0.00 €

Total à affecter **- 1 416 469.28€**

BUDGET EAU

Résultat de l'exercice	462 248.57 €
Rappel résultat antérieur reporté	159 062.21 €

Total à affecter **- 621 310.78 €**

Résultat de fonctionnement à affecter (budget Principal + budget Eau).....2 037 780.06 €

AFFECTATION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour, les comptes administratifs du budget communal et du budget eau de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

DÉCIDE de procéder à l'affectation des résultats desdits comptes administratifs comme suit :

1 – Couverture du besoin de financement de la section investissement (crédit du compte 1068 RI du BP2025)0.00 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-26-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

2 – Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 RI du BP2025).....**0.00 €**

3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP2025 (crédit du compte 002 RF du BP 2025)
.....**2 037 780.06 €**

4 – Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP2025 (crédit du compte 001 DI du BP 2025)
.....**55 230.60 €**

5 – Le résultat du budget Eau étant transféré sans les provisions faites l'année passée, il convient d'inscrire au BP2025

(crédit du compte 65888 DF du BP2025)621 310.78 – 10 000.00 = **611 310.78 €**

(crédit du compte 1068 DI du BP2025) **204 538.00 €**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT



**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOULAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-27 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des Impôts ;

VU la délibération n°2025-11 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025 ;

OUI l'avis de la commission finances ;

Le projet de budget est équilibré avec un montant du produit de la fiscalité de 3 083 315 €.

Ce produit est obtenu de la manière suivante :

	Bases 2024 (€)	Taux 2024	Produits des taxes	Bases 2025 (€)	Produits à taux constant	Variation en %	Taux 2025	Produits des taxes
Taxe Foncière (Bâti)	6 620 196	42,82%	2 834 767	6 772 000	2 899 770	1%	42,82%	2 899 770 €
Taxe Foncière (non-Bâti)	124 344	77,82%	96 764	114 700	89 260	1%	77,82%	89 260 €
Taxe d'habitation	808 292	16,27%	131 509	579 500	94 285	1%	16,27%	94 285 €
TOTAUX			3 063 040		3 083 315			3 083 315 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions M. BLANVILLAIN et Mme BARREAU),

FIXE comme suit le taux de chacune des taxes pour 2025 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 42,82 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 77,82 %
- Taxe d'Habitation et locaux vacants : 16,27 %

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-28 BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement Budgétaire et Financier de la commune approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 mars 2024 valant pour la durée de la mandature ;

VU la délibération n°2025-11 du 27 février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025 ;

OUI l'avis de la commission finances ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-28-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

BUDGET PRIMITIF ÉNERGIES RENOUVELABLES

BP 2025 ENERGIES Ambazac 605

FONCTIONNEMENT

20/01/2025

Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		11 142,00 €	013: Atténuations de charges		- €
012: Charges de Personnel		- €	70: Ventes produits fabriqués		60 000,00 €
014: Atténuation de produit		- €	73: Impôts et taxes		- €
022: Dépenses imprévues		- €	74: Dotations, subventions		- €
65: Autres charges gest courante		- €	75: Autres produits		- €
66: Charges financières		12 000,00 €	76: Produits financiers		- €
67: Charges exceptionnelles		200,00 €	77: Produits exceptionnels		- €
68: Dotations provisions		- €			
TOTAL DEPENSES REELLES	0,00 €	23 342,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	0,00 €	60 000,00 €
023: Virement à l'investissement		39 772,67 €	042: Opération d'ordre transfert		12 100,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		- €			
042: Provisions créances		30 200,00 €			
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		69 972,67 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		12 100,00 €
TOTAL (A)		93 314,67 €	TOTAL (G)		72 100,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif		21 214,67 €
TOTAL cumulé		93 314,67 €	TOTAL cumulé		93 314,67 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		- €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes	100 000,00 €	20 000,00 €	10: Dotations FCTVA		
20: Immo incorporelles	- €	10 000,00 €	1068: Excédent fonctionnement		
21: Immo corporelles	- €	10 000,00 €	13: Subventions	- €	2 341,00 €
23: Immo en cours	4 683,00 €	44 645,40 €	16: Emprunts		- €
TOTAL DEPENSES REELLES	104 683,00 €	84 645,40 €	TOTAL RECETTES REELLES	- €	2 341,00 €
			021 Virement sec° exploitation		39 772,67 €
040: Opérations entre sect°		12 100,00 €	040: Opérations entre sect°		30 200,00 €
041: Opérations patrimoniales		10 000,00 €	041: Opérations patrimoniales		10 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		22 100,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		79 972,67 €
TOTAL (B)		211 428,40 €	TOTAL (H)		82 313,67 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif			RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif		129 114,73 €
TOTAL cumulé		211 428,40 €	TOTAL cumulé		211 428,40 €

Le projet de budget annexe Energies renouvelables qui vous est présenté s'équilibre à 93 314,67 € en section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 211 428,40 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, (8 abstentions : MM. BIGAS, BLANVILLAIN, DUPUY, TROUBAT et MMES BARREAU, BOULIN, LARDY et ROY).

DÉCIDE d'adopter le budget présenté ci-dessus.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-28-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-29 BUDGET ANNEXE GÎTES RESTAURANT MUNICIPAUX – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF

2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement budgétaire et financier de la commune approuvé par délibération du Conseil municipal du 05 mars 2023 et valant pour toute la durée de la mandature ;

VU la délibération 2025-11 du 27 février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025 ;

OUI l'avis de la commission finances ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-29-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

BUDGET PRIMITIF GITES ET RESTAURANT

BP 2025 GITES Ambazac 607

FONCTIONNEMENT

11/03/2025

Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		75 558,63 €	013: Atténuations de charges		- €
012: Charges de Personnel		80 000,00 €	70: Ventes produits fabriqués		120 000,00 €
014: Atténuation de produit		- €	73: Impôts et taxes		- €
022: Dépenses imprévues		- €	74: Dotations, subventions		- €
65: Autres charges gest courante		7 000,00 €	75: Autres produits		500,00 €
66: Charges financières		2 000,00 €	76: Produits financiers		- €
67: Charges exceptionnelles		9 700,00 €	77: Produits exceptionnels		100,00 €
68: Dotations provisions		1 000,00 €	78: Reprises de provisions		1 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	0,00 €	175 258,63 €	TOTAL RECETTES REELLES	0,00 €	121 600,00 €
023: Virement à l'investissement		85 158,14 €	042: Opération d'ordre transfert		15 000,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		5 000,00 €			
042: Provisions créances					
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		90 158,14 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		15 000,00 €
TOTAL (A)		265 416,77 €	TOTAL (G)		136 600,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif		128 816,77 €
TOTAL cumulé		265 416,77 €	TOTAL cumulé		265 416,77 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		- €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes		- €	10: Dotations FCTVA		5 082,79 €
20: Immo incorporelles	- €		1068: Excédent fonctionnement		
21: Immo corporelles	- €	50 507,79 €	13: Subventions		10 080,00 €
23: Immo en cours	1 924,32 €	54 000,00 €	16: Emprunts		
TOTAL DEPENSES REELLES	1 924,32 €	104 507,79 €	TOTAL RECETTES REELLES	- €	15 162,79 €
040: Opérations entre sect*		15 000,00 €	021 Virement sec* exploitation		85 158,14 €
041: Opérations patrimoniales		10 000,00 €	040: Opérations entre sect*		5 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		25 000,00 €	041: Opérations patrimoniales		10 000,00 €
TOTAL (B)		131 432,11 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		100 158,14 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif			TOTAL (H)		115 320,93 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif			RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif		16 111,18 €
TOTAL cumulé		131 432,11 €	TOTAL cumulé		131 432,11 €

Le projet de budget annexe Gîtes et restaurant qui vous est présenté s'équilibre à 265 416,77 € en section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 131 432,11 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter le budget présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, (8 abstentions : MM. BIGAS, BLANVILLAIN, DUPUY, TROUBAT et MMES BARREAU, BOULIN, LARDY et ROY).

DÉCIDE d'adopter le budget présenté ci-dessus.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-29-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-30

BUDGET PRINCIPAL – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement budgétaire et financier de la commune approuvé par délibération du Conseil municipal du 05 mars 2023 et valant pour toute la durée de la mandature ;

VU la délibération n°2023-71 du 18 juillet 2023 relative à la fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 ;

VU la délibération 2025-11 du 27 février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025 ;

OUI l'avis de la commission finances ;

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

BP Principal2025 Ambazac 600			FONCTIONNEMENT		03/03/2025
Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		2 365 999,50 €	013: Atténuations de charges		123 000,00 €
012: Charges de Personnel		3 830 569,75 €	70: Ventes produits fabriqués		971 161,27 €
014: Atténuation de produit		151 900,00 €	73: Impôts et taxes		1 075 006,00 €
65: Autres charges gest courante		1 298 973,78 €	731: Imposition directe		3 269 345,00 €
66: Charges financières		211 000,00 €	74: Dotations, subventions		2 016 284,00 €
67: Charges exceptionnelles		10 000,00 €	75: Autres produits		183 020,00 €
68: Dotations provisions		5 000,00 €	76: Produits financiers		1 000,00 €
			77: Produits exceptionnels		100 000,00 €
			78: Reprises sur amort et provisions		15 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	0,00 €	7 873 443,03 €	TOTAL RECETTES REELLES	0,00 €	7 753 816,27 €
023: Virement à l'investissement		1 724 158,37 €	042: Opération d'ordre transfert		290 000,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		483 994,93 €			
042: Provisions créances					
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		2 208 153,30 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		290 000,00 €
TOTAL (A)		10 081 596,33 €	TOTAL (G)		8 043 816,27 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif		2 037 780,06 €
TOTAL cumulé		10 081 596,33 €	TOTAL cumulé		10 081 596,33 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		209 538,00 €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes		605 000,00 €	10: Dotations FCTVA		184 300,00 €
204: Subvention d'équipement versée		34 300,00 €	1068: Excédent fonctionnement		- €
20: Immo incorporelles		15 000,00 €	13: Subventions	432 333,75 €	20 532,00 €
21: Immo corporelles	10 404,05 €	600 000,00 €	16: Emprunts		- €
23: Immo en cours	219 504,14 €	485 000,00 €	27: Autres immobilisations financières	100 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	229 908,19 €	1 948 838,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	532 333,75 €	204 832,00 €
			021 Virement sec° exploitation		1 724 158,37 €
040: Opérations entre sect°		290 000,00 €	040: Opérations entre sect°		483 994,93 €
041: Opérations patrimoniales		200 000,00 €	041: Opérations patrimoniales		200 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		490 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 408 153,30 €
TOTAL (B)		2 668 746,19 €	TOTAL (H)		3 145 319,05 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif		55 230,60 €	RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif		- €
TOTAL cumulé		2 723 976,79 €	TOTAL cumulé		3 145 319,05 €

Le projet de budget communal qui vous est présenté s'équilibre à 10 081 596,33 € en section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement sont en suréquilibre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, (8 abstentions : MM. BIGAS, BLANVILLAIN, DUPUY, TROUBAT et MMES BARREAU, BOULIN, LARDY et ROY).

DÉCIDE d'adopter le budget présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-30-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOULAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-31 SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AMBAZAC

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la ville d'Ambazac, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Le CCAS reçoit une subvention de la ville d'Ambazac, évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement, mais aussi de lui permettre de mettre en œuvre sa politique d'action sociale.

Ainsi, afin d'équilibrer son budget et de financer ses actions en 2025, il est proposé de lui attribuer la subvention suivante :

Budget PRINCIPAL

657362 Subvention au CCAS	40 000€
---------------------------	---------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 40 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale d'Ambazac.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-31-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOULAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-32 RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025 VERSÉES PAR LA CC ELAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts et notamment son point V – 1°bis ;

VU le rapport du 5 septembre 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi en déclinaison des attendus du Pacte financier et fiscal adopté et approuvé à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population du territoire ;

VU la délibération n°2025/018B votée le 20 février 2024 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes ELAN a révisé les attributions de compensation ;

Il ressort du Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de communes ELAN, la nécessité d'ajuster les attributions de compensation versées aux collectivités.

Le tableau ci-dessous reprend en détail cet ajustement :

Commune	FONCTIONNEMENT	
	Attribution de compensation en 2024 (en €)	Attribution de compensation après révision en 2025 (en €)
AMBAZAC	+ 993 707 €	999 206,97 €

+ 5499,97 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-32-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Par ailleurs, le Pacte Financier et Fiscal proposait également l'instauration d'une attribution de compensation en investissement (ACi) pour compenser des coûts supportés par l'EPCI en investissement en matière de voirie et de petite enfance (la commune n'étant pas impactée par la petite enfance). Le montant des ACi établi en 2024 et non modifié et le suivant :

	INVESTISSEMENT
Commune	Attributions de compensation en investissement 2025 au titre de la voirie
AMBAZAC	- 34 277 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision libre des attributions de compensation telle que proposée ;

APPROUVE la reconduction pour l'année 2025 de l'instauration d'attributions de compensation en investissement telle que proposée ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette révision et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-33 APPROBATION DES TARIFS DE LA CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R. 531-52 du Code de l'éducation indiquant que les prix de restauration scolaire fournie aux élèves [...] de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

VU le décret du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance ;

VU la convention triennale relative à la tarification sociale des cantines ;

OÙ l'avis de la Commission jeunesse du 13 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale.

CONSIDÉRANT que la convention triennale signée avec l'Agence de services et de paiements (ASP) est a été renouvelée afin de continuer à bénéficier d'aides financières relatives à la tarification sociale des cantines et au respect de la loi EGAlim ;

Pour la commune, l'aide de l'ASP représente plus de 100 000€ par an.

L'aide financière découlant du fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines est versée à trois conditions prévues dans ladite convention :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;
- Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€ (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants) ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-33-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

- Une délibération fixe cette tarification sociale, avec une durée fixée ou illimitée.

L'aide allouée par l'Etat s'élève à 3 € par repas facturé à 1 € maximum par la Commune, aux familles d'enfants de classe de maternelle et de primaire.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il vous est proposé la tarification suivante pour l'année scolaire 2025/2026.

TARIFS DES REPAS 2025/2026	
ENFANTS DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE	
Quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €	
- Prix unitaire	1.00 €
Quotient familial compris entre 1 001 € et 1 400 €	
- Prix unitaire	1.70 €
Quotient familial compris entre 1 401 € et 2 000 €	
- Prix unitaire	2.00 €
Quotient familial supérieur à 2 001 €	
- Prix unitaire	3.00 €
ENFANTS DOMICILIÉS HORS DE LA COMMUNE D'AMBAZAC	
Quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €	
- Prix unitaire	1.00 €
Quotient familial supérieur à 1 001 €	
Prix unitaire	4.00 €

La facturation s'effectuera chaque mois, sans pour autant que les factures soient inférieures à 15€.

Prix du repas à l'unité (tarif exceptionnel)	
Autres convives et enseignants	10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs sociaux pour l'année scolaire 2025/2026 qui resteront donc en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2025 ;

APPROUVE la mise en place des autres tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 ;

APPROUVE la modification du tarif unique pour les autres convives ;

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-33-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-34 TARIFS POUR L'ALSH, LA GARDERIE, LES CAMPS D'ÉTÉ 2025/2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI l'avis de la Commission Jeunesse du 13 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que les tarifs de l'ALSH sont modulés en fonction du quotient familial des familles, à savoir le revenu fiscal de référence divisé par 12 mois, divisé par le nombre de parts fiscales.

La facturation de l'ALSH et de la garderie est mensualisée.

Il vous est proposé la tarification suivante pour l'année scolaire 2025/2026.

GARDERIE

Tarification à la demi-heure et à l'heure :

TARIFICATION 2025/2026					
TRANCHE (QUOTIENT FAMILIAL)	1	2	3	4	5
	(0-400)	(401-800)	(801-1400)	(1401-2000)	(2001 et plus)
ENFANT DE LA COMMUNE D'AMBAZAC					
<i>de la ½ heure</i>	0,42 €	0,47 €	0,52 €	0,56 €	0,57 €
<i>de l'heure</i>	0,84 €	0,94 €	1,04 €	1,12 €	1,14 €
ENFANT HORS COMMUNE					
<i>de la ½ heure</i>	0,84 €	0,94€	1,04 €	1,12 €	1,14 €
<i>de l'heure</i>	1,68 €	1,88 €	2,08 €	2,24 €	2,28 €

En cas de présence au-delà de 19h00, une majoration de 8 € sera appliquée par demi-heure commencée.

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-34-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

ALSH

TARIFICATION 2025/2026						
TRANCHE (QUOTIENT FAMILIAL)		1	2	3	4	5
		(0-400)	(401-800)	(801-1400)	(1401-2000)	(2001 et plus)
JOURNÉE	Commune	11,02 €	12,46€	12,71 €	13,14 €	13,46 €
	Extérieur commune	22,04 €	24,92 €	25,42 €	26,28 €	26,92 €
DEMI-JOURNÉE	Commune (sans repas)	4,01 €	4,73 €	4,86 €	5,07 €	5,23 €
	Commune (avec repas)	7,01 €	7,73 €	7,86 €	8,07 €	8,23 €
	Extérieur commune (sans repas)	8,02 €	9,46 €	9,72 €	10,14 €	10,46 €
	Extérieur commune (avec repas)	14,02 €	15,46 €	15,72 €	16,14 €	16,46 €

En cas de présence au-delà de 19h00, une majoration de 8 € sera appliquée au tarif de la journée ou de la demi-journée.

CAMP / NUITÉE

• Camp :

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, des séjours camp ou des nuitées au sein de la structure sont organisés. Ces animations sont proposées en plus du fonctionnement habituel de la structure, il est proposé les tarifs suivants :

TARIF JOURNALIER COMMUNE (coût total du séjour)	TRANCHE (QUOTIENT FAMILIAL)				
	1	2	3	4	5
	(0-400)	(401-800)	(801-1400)	(1401-2000)	(2001 et plus)
	25 €	30 €	36 €	40 €	45 €

De plus, le séjour proposé entre dans le cadre du champ d'action des colos apprenantes. La gratuité du séjour pour les familles de la 1^{ère} tranche sera appliquée.

• Nuitée :

Pour chaque nuitée, il est proposé de voter, comme l'année dernière, un supplément au tarif journalier en cours :

SUPPLÉMENT NUITÉE	9,00 €
--------------------------	--------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la tarification de l'ALSH, la garderie et les camps/nuitées pour l'année scolaire 2025/2026.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.





**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-35 SUBVENTIONS A LA COOPERATIVE SCOLAIRE JACQUES PREVERT POUR LE CYCLE EQUITATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'attribuer des subventions à la coopérative de l'établissement scolaire Jacques Prévert afin de participer au financement du cycle d'équitation ayant lieu durant l'année scolaire 2024/2025.

Ces subventions se déclinent comme suit :

Associations	Subventions exceptionnelles attribuées pour l'année scolaire 2024/2025
Coopérative scolaire Ecole Jacques Prévert	10€/enfant pour le cycle équitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations des établissements scolaires comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-35-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-35-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-36 CESSION DE LA PARCELLE SECTION B n° 621 SITUÉE AU LIEU-DIT DE VIEUX

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'avis du domaine du 27 mai 2024 sur la valeur vénale de la parcelle dont l'aliénation est projetée ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire a été saisie par Monsieur
d'une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°621 ;

CONSIDÉRANT les pièces portées à notre connaissance concernant l'affaissement d'un mur appartenant à la commune, lequel a occasionné des dommages aux voisins ;

CONSIDÉRANT le fait que la commune n'a pas intérêt à conserver cette parcelle compte-tenu de sa localisation ;

France Domaine dans un avis du 27 mai 2024 a estimé la valeur vénale de la parcelle à 5100,00 €.

Compte-tenu de l'emplacement de la parcelle et de l'affaissement sur cette dernière d'un mur appartenant à la commune dont le coût de réparation est estimé à 40 000 €, les parties se sont mises d'accord sur un prix de vente à 2 300€ (deux mille trois cents euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (M. LHOMME ne prend pas part au vote)

DÉCIDE de vendre à Monsieur I , la parcelle
cadastrée B 621 au prix de 2300,00€ ;

DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les formalités.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-36-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 03 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Rafael SOLANS EZQUERRA, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Fabienne FERRAND
- Brigitte LARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Patrick LHOMME (procuration à F. RICHARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Monsieur Frédéric RICHARD, comme secrétaire de séance.

2025-37 TRAVAUX D'UNIFORMISATION DE LA CHAUSSÉE ATTENANTE À DES TRAVAUX DE VOIRIE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI la demande de certains administrés ;

Plusieurs administrés dans le cadre des travaux de l'Avenue du Général de Gaulle ont sollicité la commune afin que les abords de leur propriété aient le même revêtement de sol que celui qui sera mis lors des travaux.

Dans un souci d'uniformisation de la chaussée, la commune a accepté d'accéder à la demande de ses administrés.

Cela implique donc que les agents de la commune lorsqu'il y a des travaux de réfection de la chaussée, peuvent dans un souci d'uniformisation de la chaussée, réaliser les entrées charretières des riverains qui le demandent.

Cette opération sera refacturée aux administrés au prix de 20 €/m² main d'œuvre comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les travaux d'uniformisation de la chaussée ;

LIMITE ces travaux d'uniformisation de la chaussée aux entrées charretières des riverains ;

DIT que cette délibération vaut pour tous les travaux entrepris par la commune ;

DIT que ces opérations effectuées par les agents communaux sera refacturée 20 €/m² (main d'œuvre comprise).

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 07 avril 2025

Pour copie conforme, le 07 avril 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20250403-2025-37-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025